

## VŒUX À LA POPULATION

Jeudi 9 janvier 2020

Madame la sénatrice,

Monsieur le député,

Monsieur le vice-président du Conseil départemental,

Madame la présidente de la communauté des communes,

Mesdames et messieurs les maires de la communauté des communes,

Mesdames et messieurs les membres du conseil municipal,

Monsieur le capitaine de gendarmerie,

Monsieur le capitaine, chef du centre de secours de Créon - Targon,

Mesdames et messieurs les chefs des services publics,

Mesdames et messieurs les présidents d'association,

Mesdames et messieurs,

Je vous remercie du fond du cœur d'être une nouvelle fois si nombreux à cette cérémonie officielle, certes convenue mais si chaleureuse, cette cérémonie des vœux aux habitants de la commune.

Nous sommes cette année dans un contexte particulier : le conseil municipal va être renouvelé au mois de mars prochain. Par respect pour la vie démocratique, je ne profiterai pas de la tribune ce soir pour faire campagne. Ce serait à la fois déplacé et peu élégant.

Je vais simplement, comme chaque année depuis 2015, vous rendre compte de ce que le conseil municipal a fait en 2019 pour améliorer la qualité de la vie à Créon, favoriser son développement et accompagner ses habitants.

Deux réalisations importantes pour l'aménagement de notre ville ont marqué cette année : le parc pour enfants et son jeu d'eau et les travaux de réfection, de sécurisation et d'embellissement de la route départementale 671 vers Sadirac Lorient.

Le parc pour enfants d'abord. Je sais qu'il a été l'objet de nombreux débats mais je suis convaincu que même ses plus farouches détracteurs finiront par l'adopter en voyant la joie des enfants courir dans les jets d'eau par temps de canicule, ces épisodes climatiques auxquels, nous le savons malheureusement, nous allons toutes et tous être de plus en plus souvent confrontés.

Cette réalisation d'un parc pour enfants faisait partie des engagements pris devant vous en 2014 et l'idée de créer une fontaine de sol pour que nos enfants - mais aussi des adultes – puissent jouer dans l'eau sans risque reste selon moi la bonne idée. Une seconde bonne idée a été que cette eau serait celle récupérée sur le toit du bâtiment voisin et recyclée indéfiniment en circuit fermé.

Le chantier s'est étiré dans le temps, ce qui n'est jamais agréable pour le maître d'ouvrage qu'est la commune. Mais l'installation a pu être inaugurée au bon moment, fin juin dernier, sous un soleil plus que radieux. Ce fut un succès !

Hélas, au bout d'une semaine, il est apparu que l'eau de la fontaine était si alcaline que j'ai décidé, par mesure de précaution sanitaire et la mort dans l'âme, de fermer ce jeu. Décision difficile mais inévitable.

La mairie a largement informé sur le motif de cette fermeture.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

La commune s'est retournée vers son assureur, qui a commis un expert. L'architecte a fait la même chose de son côté et les deux experts se sont retrouvés sur les lieux le 16 octobre dernier. Nous sommes dans l'attente de leurs rapports respectifs. Sur place, ils semblaient s'accorder dans leur analyse du défaut qui élève inconsidérément le pH de l'eau de la fontaine.

Je vous avoue avoir passé un très mauvais été : le temps était chaud, le soleil a brillé tous les jours et les enfants ne pouvaient pas jouer dans cette fontaine ! Quelle déception ! Soyez tous assurés, et les parents en particulier, que nous faisons tout pour que le jeu soit utilisable l'été prochain.

La seconde réalisation importante est l'aménagement de la route départementale 671. Ce chantier a été bien plus agréable à mener, même si sa gestation a été longue. L'étude de sécurité qui devait permettre de connaître les dispositifs à mettre en œuvre pour améliorer cet axe important a débuté en septembre 2015 mais a été officiellement remise à la mairie fin 2018 !

Les travaux poursuivaient deux objectifs :

- ralentir la circulation
- assurer la sécurité des piétons et faciliter la vie des cyclistes

La circulation routière est désormais ralentie par deux moyens : le rétrécissement des voies et la création de deux plateaux surélevés.

Les piétons sont enfin tranquilles : du côté sud ils bénéficient d'un vrai trottoir. Côté nord, leur sécurité a été combinée à celle des cyclistes par la création d'une large voie verte.

Ce chantier a nécessité l'abattage de six arbres (dont trois étaient atteints de maladie). Pour maintenir le patrimoine naturel, la commune en a replanté autant sur l'espace vert de La Pimpine.

Je veux ici remercier la maîtrise d'œuvre pour son professionnalisme et l'entreprise pour la qualité de son travail et la fluidité de nos relations. Ce fut un chantier facile !

2019 a également été l'année du centre bourg. Je m'explique : deux évènements majeurs le concernant auront marqué l'année passée. Ils ne se voient pas, enfin pas encore, mais ils sont là.

Il s'agit d'abord de l'achat du Café de La Paix par une structure publique, l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine. La commune a signé en 2018 une convention avec cet établissement. La mission de cet établissement public est d'acquérir pour le compte des collectivités locales des biens immobiliers ou fonciers pour permettre la réalisation d'opérations d'intérêt général. La convention qui nous lie est centrée sur la redynamisation du centre de Créon et, en particulier, sur la requalification de cet ancien bar. Les décisions sur son devenir sont en cours de réflexion

et les décisions seront prises dans l'année qui commence. Quels que soient les choix, un commerce devra s'y installer, conformément au règlement du plan d'urbanisme de notre commune. Il est en effet important de conserver au cœur de la bastide sa vocation commerçante, conforme à son histoire et à son dynamisme économique.

L'autre évènement capital pour la bastide a pris dernièrement la forme d'une simple signature. J'ai en effet donné très récemment mon accord au permis de construire de l'ensemble immobilier situé à l'angle des rues Jean Baspeyras et Baudric, qui comprenait le magasin de fleurs Floré'art et des logements.

Cet îlot urbain connaîtra un remaniement profond. Les travaux débiteront dans le courant du printemps. À l'issue de ce chantier complexe, nous verrons apparaître 5 logements avec parking et, ici aussi, un commerce.

Ainsi, dans quelques mois, deux friches commerciales urbaines vont disparaître et redonner à notre centre bourg un air encore plus accueillant.

En matière de lecture publique, deux évènements marquants sont passés un peu inaperçus cette année. Je souhaite donc y revenir brièvement.

Premier évènement : la bibliothèque de notre commune est devenue municipale. L'association qui en avait la charge depuis 1985 avait souhaité être déchargée de cette responsabilité devenue trop lourde. Le conseil municipal a donc décidé par délibération du 26 septembre dernier que la

commune reprendrait la gestion de la bibliothèque. De son côté, l'ancienne association s'est dissoute pour se transformer en une autre. Sa nouvelle fonction de cette nouvelle association est d'accompagner la bibliothécaire dans la vie de la structure, mais sans charge de gestion !

Cette décision de municipalisation du 26 septembre s'est accompagnée d'une seconde délibération instaurant la gratuité de la bibliothèque de Créon.

Enfin, et c'est le second évènement, le conseil de notre communauté de communes a décidé le 17 décembre 2019 de la gratuité des services du réseau Pass Lecture, le réseau des six bibliothèques de notre communauté de communes.

La gratuité désormais totale permet de faire un pas important dans la diffusion du livre et de la lecture. Nous sommes fiers de ces décisions qui mettent la lecture à la portée de tous.

Je voudrais maintenant faire un point sur la nouvelle ligne de car express, la ligne 407. Pour celles et ceux qui l'ignorerait encore, j'explique.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, la Région Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole ont mis en place une ligne de car express expérimentale qui relie Créon à la place de La République à Bordeaux toutes les heures dans la journée et tous les 1/4 d'heure aux heures de pointe, y compris pendant les vacances scolaires.

Depuis longtemps un certain nombre d'élus communaux, communautaires et départementaux travaillaient sur la question des transports en commun

dans notre secteur. De cette réflexion est née la ligne 406 qui dessert le campus universitaire et l'hôpital Pellegrin. C'est le département qui l'a mise en place sous la houlette d'Anne-Laure Fabre Nadler mais l'idée est née ici.

*[Mathilde]*

Mais je dois vous avouer que lorsque, au mois de mai 2019, la ligne express 407 nous a été annoncée, je me suis demandé si la date de Noël avait été avancée !

Les élus du conseil municipal de Créon et en particulier son maire ont fait une large promotion de ce nouveau service :

- nous l'avons annoncé dans Créon Hebdo le 5 juillet
- nous avons distribué les horaires dans chaque boîte aux lettres fin août

Bref nous avons fait ce qui était en notre pouvoir pour la réussite de cette initiative inespérée. Et c'est bien notre rôle !

La fréquentation de la ligne 407, plus de 800 voyageurs par jour, est au-delà des estimations. La commune de Créon y a sa part !

En revanche, et malgré ce qui a pu être dit ici ou là, nous n'avons jamais déclaré ou prétendu être à l'origine de cette ligne express, que nous devons à la Région et à Bordeaux Métropole, avec l'appui du département pour les parcs-relais existants ou à venir.

Cette ligne 407 constitue une réponse à la hauteur d'un besoin bien analysé. Cette ligne 407, expérimentale, doit devenir permanente. Nous y veillons !

Il est enfin un dernier sujet de l'année 2019 sur lequel je souhaite faire un point précis, le lycée.

Je sens bien que l'arrivée d'un lycée à Créon entraîne des réactions enthousiastes, mais quelquefois mêlées d'inquiétude.

La principale préoccupation tient à l'augmentation de la circulation automobile que va entraîner la présence de cet établissement. Je voudrais rassurer. En effet, le secteur scolaire de recrutement du futur lycée se situe pour l'essentiel à l'ouest et au sud de Créon, c'est à dire les communautés de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, des Coteaux Bordelais et, bien sûr, du Créonnais. J'ai d'ores et déjà fait savoir au Conseil régional, organisateur des transports scolaires du lycée et du collège, qu'il faudra faire en sorte que les autocars ne passent pas par les boulevards de Créon mais arrivent au lycée par la RD 14, la route de Créon à Camblanes.

Mais la population dans son ensemble est ravie de cette opportunité. On me demande souvent la date de mise en service du lycée (je rappelle qu'elle est actuellement fixée à 2023 par les services de la Région, qui va construire). Et juste après ma réponse, je vois des parents plisser des yeux, calculer en silence et me dire « *C'est bon, mon enfant pourra y aller* » ou bien « *Domage, il ou elle est trop avancée dans ses études pour le fréquenter* » !

Pour votre parfaite information sur ce sujet, je me permets de vous rappeler l'historique de la situation :



1. le 16 novembre 2016, le vice-président du conseil régional demande à me rencontrer pour me présenter le souhait de la région d'implanter ici un lycée
2. nous nous mettons d'accord sur l'intérêt primordial pour nos jeunes que représente cette construction, en particulier en matière de durée de transport
3. nous nous mettons également d'accord sur le fait que cela constituera une belle opération d'aménagement du territoire
4. la région pose une condition : il faut que la collectivité fournisse le terrain d'implantation
5. le jour même, nous visitons le 1<sup>er</sup> terrain imaginé, à Sadirac, à côté du stade de football de Créon. Le propriétaire, Gironde Habitat, donne son accord de principe, sur un prix peu élevé.
6. la communauté des communes du Créonnais s'empare de la question des terrains, la commune ne pouvant s'engager seule sur la question foncière
7. les études préliminaires menées par le département à la demande de la communauté des communes montrent que le coût des infrastructures routières de desserte de ce terrain si un lycée y était construit serait prohibitif (5 M€)
8. les services de l'État estiment les terrains de La Verrerie, notre choix n°2, à 20 €/m<sup>2</sup> (+ ou - 10%) au vu de leur classement futur en zone urbanisable pour un équipement public
9. la communauté des communes adopte alors à l'unanimité moins 2 abstentions le choix du terrain à La Verrerie le 13 janvier 2018. Elle

signe chez le notaire les compromis avec les vendeurs. Leur validité se termine le 31 décembre 2019

10. la communauté des communes mobilise les communes et communautés de communes du futur secteur de recrutement du lycée afin d'obtenir leur participation financière à l'investissement foncier.
11. l'année 2019 verra les complexités administratives se mettre en branle. Pour les résumer :
  - a) l'État refuse la création d'un syndicat intercommunal de financement des achats fonciers pour le lycée car cela empiéterait sur la compétence de la région. L'État considère que seule la Région est habilitée pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction d'un lycée
  - b) l'État refuse le passage de La Verrerie en zone constructible pour un lycée tant qu'une procédure dite de déclaration de projet n'aura pas été menée à bien

Vous le constatez, rien n'est simple ! D'autant moins simple que, à notre époque de « fake news », ces contrevérités qui ont l'air vraies, des bruits et des rumeurs courent sur ce sujet et déforment les faits :

1. « Les terrains ont été achetés trop cher ». C'est faux. Je rappelle que leur prix a été estimé, comme le prévoit la réglementation, par les services de l'État. Et c'est cinq fois moins cher que le prix du terrain constructible non viabilisé à Créon !

2. « La Région a sauvé la communauté des communes en achetant elle-même les terrains du lycée ». C'est faux. Jusqu'au mois de novembre 2019, la Région ne voulait pas acheter ces terrains et demandait à la communauté des communes d'y procéder elle-même. Et la communauté de communes s'était donné les moyens de faire ! La Région a changé de position après des discussions avec la préfecture de la Gironde.

Quelle est la situation aujourd'hui ?

1. la Région s'est donc rangée aux arguments de l'État ; elle va procéder à l'acquisition de l'ensemble des terrains prévus. Les notaires, l'acheteur et les vendeurs se sont rencontrés le 13 décembre dernier au siège de la communauté des communes. La communauté rachètera à la Région les terrains qui ne sont pas strictement nécessaires à la construction (c'est à dire les espaces pour la voirie d'accès et les parkings, ceux pour isoler le lycée des vignes proches...)
2. les discussions avec les communautés de communes du secteur scolaire du lycée se poursuivent
3. les 4 architectes retenus présenteront au jury régional leur projet le 23 janvier prochain, et non fin novembre comme prévu initialement. J'y suis invité, avec voix consultative. La convocation est arrivée aujourd'hui à 14h19 dans ma boîte mail !
4. le lycée sera construit pour la rentrée 2023, sauf impondérables ou difficultés de chantier.

Je tenais à ces mises au point car la citoyenneté n'est qu'un mot vide si elle n'est pas éclairée par information loyale et objective. Au-delà des tracasseries administratives, l'essentiel est là. Le Créonnais aura son lycée et, en plus, il sera à Créon !

Ce lycée, nous le devons à la Région Nouvelle Aquitaine, avec laquelle le dialogue est régulier, même si, comment dire, nos univers et nos fonctionnements ont chacun leur singularité. Je la remercie en notre nom à tous.

Ce lycée, nous le devons à la mobilisation constante de la commune (merci Anaïs Le Bot) puis de la communauté des communes (c'est à dire de sa présidente, de son bureau, de son conseil et de ses services – merci Pascale Berthelot ! -). Merci à vous de marquer votre reconnaissance envers ce lourd travail.

Un avant-dernier sujet avant de terminer : le plan local d'urbanisme intercommunal.

Il sera enfin soumis à adoption lors du conseil communautaire du 21 janvier.

Il est le résultat de plusieurs années d'un travail intercommunal riche.

Pour Créon, il se traduira par une diminution des zones constructibles par rapport au plan d'urbanisme communal actuel. Sa conséquence globale sera donc une densification de la construction. Mais ce plan d'urbanisme préserve beaucoup d'espaces verts dans la bastide. Et il conserve la règle qui veut que plus on s'éloigne du centre bourg et plus le taux d'emprise au sol des constructions est faible. La nature est ainsi préservée.

Les résultats de l'enquête publique tout comme l'avis des personnes publiques associées (c'est à dire les institutions concernées par ce plan d'urbanisme et qui ont officiellement leur mot à dire) ont entraîné des modifications entre le document mis à l'enquête publique et le document qui sera soumis au vote dans quelques jours.

Contrairement à une idée là aussi fausse mais trop souvent répandue, cette situation est normale ; elle est conforme à la procédure. En effet, à quoi servirait une enquête publique, à quoi servirait l'avis des personnes publiques consultées s'il n'était pas tenu compte de leurs remarques ? Le document soumis à l'approbation finale est donc toujours différent de celui soumis à l'enquête publique.

Le dernier point et j'arrêterai là.

Merci aux élus pour leur attachement à la vie locale et leur présence, même si l'approche de l'échéance électorale a pu rebattre quelques cartes !

Mais une commune ne peut fonctionner correctement avec ses seuls élus. Sans ses services, elle serait impuissante. Je veux donc, en votre nom, remercier ici ce soir, officiellement, les services municipaux et ceux du centre communal d'action sociale, soit un peu plus de 90 personnes.

Les services municipaux, ce sont les services techniques, l'accueil (plus de 3 800 dossiers de passeports et de cartes d'identité traités en 2019), la comptabilité, l'état civil, les élections, l'urbanisme, le scolaire et le

périscolaire, la restauration scolaire, les écoles maternelle et élémentaire la communication, le marché, sans oublier leurs directrices (au pluriel !).

Le personnel du centre communal d'action sociale ce sont 30 aides à domicile, le service de planification qui y est associé, une conseillère en économie sociale et familiale, depuis le 1<sup>er</sup> janvier un service d'accueil spécifique et, là aussi, une directrice.

Merci à vous !

Le moment est venu de conclure.

Dans ce moment où s'ouvre la campagne électorale, je voudrais vous dire ma fierté d'être votre maire et d'être chaque jour au service des Créonnaises et des Créonnais. Mon engagement a été total, comme l'a été celui de celles et ceux qui m'ont accompagné.

Il se dit que le maire est la personnalité publique préférée des Français.

Cette confiance se mérite et, en ces temps où la parole publique et ceux qui la portent sont l'objet d'une défiance de principe, elle n'est jamais acquise. Vous l'avez compris, je souhaite continuer à en être digne.

Je vous présente tous mes vœux de bonheur individuel et de réussite collective pour cette année 2020.

Je vous remercie.

Je cède maintenant la parole à Mathilde FELD, notre conseillère municipale et présidente de la communauté des communes du Créonnais.